

**Soutien à Karlen Tadevosyan**  
**Compte-rendu de l'audience au Tribunal administratif de Strasbourg**  
*Le 23 septembre 2015*

Nous étions une quinzaine de personnes dans la salle d'audience, élus de l'université, militants syndicaux, politiques ou associatifs, pour apporter notre soutien à Karlen Tadevosyan, un étudiant régulièrement inscrit en Faculté de médecine de l'université de Strasbourg, résidant à Belfort. Etait aussi présent au TA un ami de Karlen, dentiste de profession, ancien professeur en faculté de chirurgie dentaire à Strasbourg, qui l'a soutenu dans ses études, et hébergé à un moment donné.

Le recours déposé par l'avocate de Karlen porte uniquement sur la mesure de rétention administrative. Il s'agit d'apporter la preuve que Karlen a bien un domicile déterminé. L'avocate a produit des pièces probantes et plaidé le parcours exemplaire de Karlen, son apprentissage rapide de la langue française, sa réussite au bac et son inscription à l'université de Strasbourg. Karlen répond à quelques questions de la juge sur son parcours scolaire. Elle autorise trois personnes de la salle à s'exprimer mais souligne qu'elle ne pourra pas en tenir compte dans le jugement. J'atteste, au titre de membre du CA de l'université, de l'inscription régulière de Karlen en fac de médecine et du soutien de la présidence à cet étudiant qui doit pouvoir faire ses études et obtenir à cette fin une carte de séjour. Le dentiste apporte un témoignage personnel et atteste de la résidence de Karlen avec ses parents et sa soeur à Belfort. Une militante syndicale de la cellule de veille et d'alerte de l'université de Strasbourg apporte le soutien de l'ensemble des organisations et associations qui la composent.

Pendant la délibération nous pouvons discuter librement avec Karlen et son avocate. Le recours sur l'OQTF, rejeté en première instance, doit passer en appel à la Cour administrative de Nancy. Peu de chance qu'il aboutisse. L'appel n'est pas suspensif et Karlen peut être expulsé à tout moment. A noter que Karlen a fait la demande d'une carte de séjour étudiant au mois d'août, sans réponse à ce jour. Le préfet peut mettre fin immédiatement à tout ceci en accordant un titre de séjour. Karlen dit que les conditions de détentions au centre de Geispolsheim sont correctes. Il souhaiterait pouvoir rattraper les cours qu'il n'a pas pu suivre. Je propose qu'on étudie avec la fac de médecine la possibilité de les lui transmettre.

A son retour la juge énonce que la demande de mise en liberté est rejetée.

Des discussions avec les personnels de l'université et les militants présents soulignent l'importance de la mobilisation à construire le plus rapidement possible :

- coordination Strasbourg/Belfort : liste de messagerie unique et communiqué commun ;
- appel au soutien de personnalités et d'élus ;
- programmation d'un rassemblement la semaine prochaine devant la préfecture et demande d'audience au préfet à faire dans les meilleurs délais ;
- demande à la présidence de l'université que soit étudiée la possibilité que Karlen bénéficie des dispositions relatives aux réfugiés, en particulier les mesures d'aide sociale et l'obtention d'une chambre en résidence universitaire.

*Pour la cellule de veille et d'alerte de l'Université de Strasbourg,*  
*Pascal Maillard,*  
*Secrétaire académique du SNESUP-FSU*